Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2015/161/PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 22 octobre 2015 portant nomination de M. Stéphane LE MOING, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente de signature est donnée à M. Gilles MONTI, Directeur de l'informatique et des technologies, à l'effet de signer au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les correspondances ou documents concernant les actions relevant de la DIT, à l'exclusion de ceux qui engagent juridiquement l'ASP (sous réserve du c) ci dessous) et du courrier parlementaire,

b) les commandes ou ordres de service résultant de l'exécution d'un marché signé par le Président directeur général, (ou en son nom par délégation),

c) les marchés dont le montant est inférieur à 40 000 € HT,

d) après autorisation écrite du Président directeur général, du Directeur général délégué ou du Secrétaire général, les marchés dont le montant est supérieur à 40 000 € HT,

e) dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle attribuée à la direction et à l'exclusion des missions dans les DOM, les TOM et à l'étranger, les ordres de mission des agents relevant de la DIT, les commandes de titres de transport, la certification du service fait et les états de liquidation en résultant, ainsi que les convocations aux réunions organisées par cette dernière,

f) les bons de commandes émis dans le cadre de la gestion de l'autorisation locale d'engagement attribuée à la DIT au titre de la formation professionnelle du personnel et dans le respect de la politique d'achats de l'établissement ainsi que la certification de service fait et les états de liquidation,

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

g) la certification du service fait et les états de liquidation des dépenses de fonctionnement ou d'investissement dans la limite de ses attributions,

h) en qualité de notateur secondaire, les fiches d'évaluation annuelle du personnel dans le cadre des notes de service en vigueur.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles MONTI, délégations sont données à MM. Frédéric GIPPONI et Jacques GERARD, Directeurs adjoints de l'informatique et des technologies, à l'effet de signer les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Gilles MONTI, Frédéric GIPPONI et Jacques GERARD, délégations sont également données à :

- M. Philippe GARAPON, Chef du Service Etudes et Développement (SED),
- M. Stéphane COLIN, Chef du service Outil Urbanisation Méthodes Architecture Qualité (OUMAQ),
- M. Alain HUTOIS, Chef du Service Informatique Décisionnelle (SID),
- M. Hervé MATUCHET, Chef du Service Opération (SO),
- Mme Carine TEIL, Chef du service Administratif et Financier
- M. Ghislain LAPORTE, Chef de service adjoint du SO et Chef du secteur Ingénierie de l'infrastructure.

à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 a) ainsi que, en qualité de notateurs primaires les fiches d'évaluation annuelle du personnel conforme aux notes de service en vigueur.
ainsi qu'à :
- M. Sébastien PEREZ, chef du secteur exploitation des applications, à l'effet de signer les bons de production et les bons d'évolution pour le marché éditique et en qualité de notateur primaire les fiches d'évaluation annuelle du personnel conforme aux notes de service en vigueur,

et à :

- M. Jean-Luc DOUMEIZEL, chef du secteur Centre de service,

- M. Laurent CELERIER, Chef de service adjoint du SED et Chef du secteur maintenance externe,

- M. Hervé HILAIRE, Chef du secteur maintenance interne,

- M. Denis BARDEAU, Chef du secteur nouveaux projets,

à l'effet de signer en qualité de notateur primaire les fiches d'évaluation annuelle du personnel conforme aux notes de service en vigueur.

Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 15 novembre 2015.

Fait à Limoges,
le 16 NOV. 2015

Président directeur général (original)

Le Président Directeur général

Stéphane LE MOING

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
M. Gilles MONTI
M. Frédéric GIPPONI
M. Jacques GERARD
M. Philippe GARAPON
M. Stéphane COLIN
M. Hervé MATUCHET
M. Alain HUTOIS
Mme Carine TEIL
M. Ghislain LAPORTE
M. Sébastien PEREZ
M. Jean-Luc DOUMEIZEL
M. Laurent CELERIER
M. Hervé HILAIRE
M. Denis BARDEAU
DFJL
DRH